



Etre référent culture

Académie de Toulouse - DAAC 2011

Les textes officiels

- Les dimensions artistique et culturelle des projets d'école et d'établissement : BO n°5 du 1^{er} février 2007
- Développement de l'éducation artistique et culturelle : BO n°19 du 8 mai 2008
- Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts à l'école, au collège et au lycée : BO n°32 du 28 août 2008
- Favoriser l'accès de tous les lycéens à la culture : BO spécial n°1 du 4 février 2010
- Les enseignements d'exploration et les enseignements facultatifs ou spécifiques « Arts » : BO spécial n°1 du 4 février 2010
- Mise en place de « ciné-lycée » : BO n°30 du 26 août 2010

L'éducation artistique et l'action culturelle

Objectifs (rappels 2008)

- Permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle, riche et cohérente tout au long du parcours scolaire
- Développer et renforcer les pratiques artistiques et scientifiques
- Favoriser le contact direct avec les artistes, les professionnels, les œuvres, les lieux d'art et de culture

L'éducation artistique et l'action culturelle

Principes (rappels 2008)

- Le développement des pratiques artistiques à l'école et en dehors de l'école
- La rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation des lieux de culture
- La poursuite de la mise en place de l'enseignement généralisé d'histoire des arts
- La formation des enseignants à l'éducation artistique et culturelle

Une mission repérée

- Un engagement
- Aux côtés du chef d'établissement
- Avec les équipes pédagogiques, éducatives et les lycéens : le conseil pédagogique, le conseil des délégués pour la vie lycéenne
- Une mission permettant d'assurer cohérence, qualité et suivi du volet culturel du projet d'établissement

Trois axes de la mission

- Animer et coordonner la vie culturelle de l'établissement
- Faciliter la mise en place de projets artistiques et culturels
- Valoriser les actions

Animer et coordonner

- Contribuer à l'élaboration du volet culturel du projet d'établissement
- Coordonner les projets en lien avec le conseil pédagogique et le CVL
- Encourager le développement de projets et impulser une dynamique
- Favoriser les partenariats avec les institutions culturelles et les collectivités territoriales en faisant le lien avec l'établissement

Faciliter la mise en œuvre des projets

- Informer de l'offre culturelle et des ressources de proximité
- Conseiller sur la pertinence des projets et leur cohérence avec le volet culturel
- Orienter vers les ressources et les interlocuteurs pertinents locaux et académiques
- Aider aux démarches partenariales

Valoriser les actions

- Au sein de l'établissement par les medias internes et des événements culturels
- Auprès des partenaires par leurs supports de communication
- Au niveau départemental et académique par les sites, en lien avec les personnes ressources (DSDEN, DAAC)

Les leviers de la mission

- Le volet culturel du projet d'établissement comme cadre contractuel
- Le parcours culturel de l'élève comme dynamique de projet et d'équipe
- L'histoire des arts pour une cohérence renforcée du parcours culturel
- Les partenariats et ressources locales comme creuset du développement artistique et culturel

Le volet culturel du projet d'établissement

- Une ambition et un rayonnement pour l'établissement
- Des choix d'établissement reposant sur un état des lieux : contexte, ressources, historique des actions
- Des choix d'établissement définissant enjeux, objectifs, moyens
- Un projet de formation global, incluant l'Histoire des arts
- Une mise en cohérence des projets - des enseignements aux dispositifs complémentaires : le parcours culturel de l'élève
- La garantie d'un parcours culturel pour tous les élèves
- Un travail concerté : des équipes et des instances
- Des partenariats locaux facilités
- Une méthodologie partagée

Le parcours culturel de l'élève

- Il est inscrit au volet culturel du projet d'établissement
- Il offre à tous les élèves une culture partagée, selon un programme concerté et équilibré sur la totalité du cursus
- Il favorise la cohérence des projets et actions
- Il leur donne visibilité et lisibilité
- Il facilite la planification des projets et leur progression
- Il sert à les réguler
- Il permet de nouer les partenariats
- Il contribue à la continuité inter-cycles, inter-degrés

L'Histoire des Arts

Un enseignement partagé, dans toutes les disciplines :

- articulé aux dispositifs et actions artistiques et culturels
- en prolongement des enseignements et pour une approche transversale
- s'appuyant sur des partenariats et des ressources extérieures
- contribuant à la cohérence de l'ensemble des projets et facilitant leur progression dans le cadre du parcours culturel de l'élève

Les partenariats

- Ils concernent des professionnels de domaines artistiques et culturels
- Ils apportent une expérience et des compétences spécifiques
- Ils permettent d'établir une nouvelle relation aux apprentissages
- Ils supposent un projet pédagogique et culturel co-construit
- Ils reposent sur des engagements réciproques
- Ils engagent les services déconcentrés de l'Etat
- Ils peuvent faire intervenir les collectivités territoriales

Les ressources

- DAAC : relai auprès des partenaires
- CNDP, CRDP, CDDP
- Le portail interministériel pour l'EAC, Educnet
- Les services éducatifs des lieux culturels
- Les collectivités territoriales
- Les opérations nationales et/ou locales
- Les programmations et l'offre culturelles locales

Référent culture et vie lycéenne

- Encourager, faciliter et accompagner les projets et manifestations culturels portés par la Maison Des Lycéens
- Veiller à l'adéquation du programme culturel de la MDL avec le volet culturel du projet d'établissement, en lien avec le référent vie lycéenne
- Travailler en lien avec le CVL et y prendre part
- Animer Ciné-lycée avec des lycéens de la commission cinéma émanant de la MDL

Une mission spécifique Ciné-lycée

- Un dispositif pour contribuer à une culture cinématographique, développer l'éducation à l'image et favoriser la rencontre avec les professionnels.
- Une plate-forme gérée à la demande pour tous les lycéens volontaires, hors temps de la classe
- Une organisation impliquant les lycéens, à travers le CVL

Le référent culture administrateur de Ciné-lycée

- Il est administrateur de l'ensemble de la plate-forme (accompagnement technique et culturel)
- Il coordonne la mise en œuvre et le suivi
- Il veille à la mise en place de la commission cinéma
- Il conseille cette commission
- Il participe à l'organisation (choix, projections, débats)
- Il favorise et facilite des partenariats et des rencontres
- Il est modérateur de l'espace d'échange
- Il détient du chef d'établissement un code d'accès pour une validation totale